

# INFO TRI

Avril 2025



Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

## INSCRIVEZ-VOUS

## Formation au compostage

## Et repartez avec un composteur !

## Vous êtes partant(e) ?

Formation  
obligatoire



**1** Inscrivez-vous et choisissez un créneau en scannant  
le QRcode ci-contre ou sur le site Internet : [www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)

**2** Participez à la formation gratuite\* (d'1h environ) assurée par un  
Maître composteur dans les locaux du syndicat à Champagne-sur-  
Oise. Vous maîtriserez ainsi les principes de base du compostage.

**3** A l'issue de la formation, un composteur, un bioseau et un guide  
vous seront remis\*. Vous aurez le choix entre un composteur en  
plastique recyclé sans frais et un composteur en bois contre une  
participation de 25€.

\* Dans la limite d'une formation et un seul composteur au choix par foyer.

Formulaire d'inscription



Trions... Pour l'environnement, tout simplement !

## LES NOUVELLES FILIÈRES DE TRI

Depuis fin 2024, vous avez dû remarquer quelques changements à Champagne sur Oise. De nouveaux bacs et bennes ont été installés pour séparer certains déchets et les diriger vers des filières de tri et de recyclage adaptées.



- **Articles de sports et de loisirs** : ballons, raquettes, casques, skate-board, rollers...
- **Jeux et jouets** : voir l'encadré ci-dessous
- **Outillage du peintre** : pinceaux, rouleaux et accessoires rejoignent les déchets dangereux
- **Menuiseries vitrées** : fenêtres, portes et autres éléments vitrés
- **Outils de jardinage non thermiques** : pelles, râteaux et autres outils manuels
- **Outils de jardinage thermiques** : tondeuses, tronçonneuses et équipements motorisés
- **Plâtre**
- **Instruments d'écriture** : crayons, feutres, stylos
- **Cartouches filtrantes Brita®**
- **Ustensiles de cuisine en métal** : casseroles, poêles, faitouts, cocottes



## L'APPLI MON TRI

La déchetterie est-elle fermée les jours fériés ? Les jours de pont ? Quels sont les horaires en été ? Un doute sur le tri d'un objet ? Scannez le QR code pour avoir les réponses à ces questions !



## UN NOUVEL ESPACE RÉEMPLOI À la déchetterie de Champagne-sur-Oise



Depuis fin 2024, un espace de réemploi a été installé à la déchetterie de Champagne-sur-Oise, offrant une alternative responsable au simple acte de jeter. Vous avez la possibilité d'y déposer des objets encore en bon état pour leur donner une seconde vie. Grâce à un partenariat avec deux acteurs de l'économie sociale et solidaire, Emmaüs et IMAJ, ces objets trouvent une nouvelle utilité tout en contribuant à limiter le gaspillage.

En cas de doute lors de votre visite, n'hésitez pas à solliciter les agents sur place : ils se feront un plaisir de vous guider et de répondre à vos questions.



## LES JEUX & LES JOUETS

En les déposant dans les bons points de collecte (déchetteries ou magasins de jouets), vous leur permettez d'avoir une nouvelle vie. Mais pour qu'ils soient correctement recyclés, votre premier geste de tri est essentiel. **Les jouets à pile ou à batterie doivent être triés avant d'être déposés dans les bornes des appareils électriques en déchetterie ou dans les grandes surfaces afin d'être dépollués et recyclés, ils ne doivent pas être mélangés avec les autres jeux et jouets. C'est un petit geste, mais il permet à tous les autres jouets d'être sauvés sans risque tout au long de la chaîne. À vous de jouer !**



Poupées



Peluches



Petites voitures



Jeux de construction



Jeux de société



Jouets en bois

# Zoom sur ...

## LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



J'ai mis mes emballages dans des sacs en plastique dans mon bac de tri. Mon bac n'a pas été vidé, pourquoi ?

Si les emballages sont en sacs, vous gênez votre geste de tri. Les sacs ne peuvent pas être déchirés et vidés à leur arrivée au centre de tri, d'où l'importance de les mettre en vrac.

De même, les cartons ou emballages en dehors du bac ne sont pas acceptés. Mieux vaut aplatir les cartons pour gagner de la place dans votre bac de tri.

Puis-je mettre les emballages les uns dans les autres ? Par exemple, je mets un pot de yaourt dans un pot de crème fraîche, après tout, c'est du plastique !

Non, il est important de mettre tous les emballages, les papiers et les cartons en vrac, séparés les uns des autres dans le bac ou la borne de tri. Ils seront séparés selon leur matière ET leur forme dans le centre de tri, d'un côté les plats, de l'autre les creux.



Je ne peux pas me déplacer en déchetterie, comment faire pour éliminer mes encombrants ?

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le service de collecte au 0800 089 095. Vous pouvez profiter de ce service sur mesure une fois par mois, dans le limite de 3m<sup>3</sup>.

J'ai ajouté quelques objets au moment de sortir mes encombrants pour mon RDV. Tout n'a pas été ramassé, pourquoi ?

Les tournées sont calibrées en fonction de ce que vous indiquez en prenant RDV. Si chaque usager présente plus, il n'y a plus de place dans le camion pour les dernières adresses de la tournée.

J'ai un souci avec ma poubelle de tri. Que faire ?

Il suffit d'appeler au 01 34 70 05 60 ou d'envoyer un mail avec vos coordonnées complètes à [info@tri-or.fr](mailto:info@tri-or.fr) et de soumettre votre demande.

## LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Les formations individuelles proposées par le syndicat ciblent les foyers ayant la possibilité d'installer un composteur dans un jardin. Pour ceux qui vivent en habitat collectif, TRI-OR accompagne les résidences à chaque étape du projet, du lancement jusqu'à la première récolte de compost : diagnostic, installation, visites de suivi. Le matériel est fourni (bacs, outils de mélange et bioseau). Enfin, une sensibilisation est assurée auprès des habitants intéressés.



## QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

Tous les déchets organiques tels que les épluchures, restes de fruits et légumes, marc de café et filtres, sachets de thé, fleurs fanées, restes d'assiette, rouleaux en carton, boîtes à oeufs, papier kraft...

## POURQUOI FAIRE DU COMPOST ?

### 4 bonnes raisons de composter !



Réduire la quantité de nos déchets d'environ 30%

Moins de pollution et démarche éco-citoyenne.



Produire un engrais naturel et gratuit

Récolte et distribution aux participants.



Faire des économies !

Plus besoin d'acheter du terreau et des engrais chimiques.



Favoriser les relations de voisinage

Un projet commun porté dans une ambiance conviviale.



**Vous habitez dans  
une résidence ?  
Vous êtes partant(e) ?  
LANCEZ-VOUS !**

# Les insolites de vos poubelles

Les consignes de tri sont facilement accessibles : site Internet TRI-OR, étiquettes sur les poubelles et les points d'apport, guides du tri, documents remis lors des sensibilisations... Pourtant, **nous retrouvons encore et toujours de nombreux insolites, que ce soit dans vos sacs poubelles ou dans le tri.** Alors voici un petit zoom sur les erreurs à ne pas commettre ! On vous explique tout.

## - Tous les appareils électriques et électroniques

Contenant des éléments inflammables et toxiques, ils n'ont leur place ni dans les ordures ménagères ni dans le bac de tri. De nombreux points de collecte sont disponibles : en déchetterie, dans les supermarchés, les enseignes d'ameublement, de décoration et de bricolage...



## - Les piles et les batteries de tout type

Elles cumulent deux facteurs de risques : elles sont très inflammables et contiennent des polluants. A déposer dans les containers à piles à disposition dans les grandes surfaces ou en déchetterie.



## - Les cigarettes électroniques

Qu'elles soient rechargeables ou à usage unique, elles doivent rejoindre les appareils électriques et électroniques dans les bacs dédiés, en déchetterie ou en grandes surfaces.



## UN DOUTE SUR LE TRI ?

Consultez le site [www.tri-or](http://www.tri-or) : vous trouverez les Guides du tri de CITEO, de l'Ademe et les liens vers les sites des filières spécifiques (textiles-produits chimiques- meubles et décoration-bâtiment...).

## - Les accessoires et ustensiles de cuisine

Même s'ils sont en métal ou en plastique, ce n'est pas leur matériau qui compte pour les trier, c'est le fait que ce sont des objets. On le rappelle : les objets ne vont pas dans le bac de tri, ni dans le sac poubelle. Ils doivent aussi être déposés en déchetterie dans les containers dédiés.



## - Les vêtements, chaussures et accessoires

Même usés, troués ou tachés, ils doivent être déposés en sacs fermés dans les bornes des collecteurs (Le Relais, Tisseco ou Ecotextile sur notre territoire). Vous ne savez pas où se trouve le point le plus proche ? Consultez la cartographie sur notre site Internet.



### Vous pouvez déposer



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L)

**Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%**  
**MERCI**



**Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés**



Que deviennent vos dons ?



Rejoignez notre communauté Instagram !  
**SYNDICAT.TRIOR**

Suivez notre compte Instagram pour vous tenir informé sur la gestion de vos déchets ! Horaires des déchetteries et infos pratiques, astuces sur le tri, idées zéro déchet, les événements où nous rencontrer... On vous dit tout.



[www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)



Financé par



Agir · Mobiliser · Accélérer



Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères



LE TRI + FACILE



Syndicat Tri-Or  
Rue Pasteur prolongée - ZA du Paradis  
95660 Champagne-Sur-Oise  
01 34 70 05 60 - [info@tri-or.fr](mailto:info@tri-or.fr)